



Le Clémi au service de l'éducation aux médias

publié le 17/11/2018

Qu'est-ce-que l'exception pédagogique ? Les ressources en ligne sont-elles soumises aux mêmes règles que les supports physiques ?

Descriptif :

Un rappel très intéressant de nos obligations dans le cadre de l'utilisation de vidéos.

On y apprend par exemple que nous pouvons diffuser **INTEGRALEMENT** les œuvres diffusées en mode hertzien, analogique, ou numérique par un service de communication NON payant. (accord sectoriel du 04/13/2009)

L'article est en lien [ICI...](#)

Source N°167 Economie et Management



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.